

PROCÈS-VERBAL

de l'assemblée générale ordinaire du 22 juin 2018

Après convocation dans les conditions prévues par les statuts, les membres de l'Association des SESSAD d'OCCITANIE/Pyrénées-Méditerranée se sont réunis en assemblée générale le 22 juin 2018 à 10 heures à Narbonne au centre Louis Signoles.

Etaient présents ou représentés 11 SESSAD adhérents de l'Association sur un total de 28 et 4 SESSAD non adhérents, pour un total de 16 participants.

Il a été établi une feuille de présence annexée au présent document.

L'assemblée est présidée par Jean-Luc ESCALE, en qualité de Président.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Marie Claire BERGUES, secrétaire de l'Association.

Le Président constate que le quorum prévu par les statuts est atteint, que l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Le Président rappelle les points à l'ordre du jour :

- Présentation des rapports moral, d'activité et financier 2017
- Approbation des comptes
- Election des membres du Conseil d'Administration
- Perspectives 2018

Lecture est faite des différents rapports puis le débat s'ouvre entre les participants. Un échange de vues intervient.

Le Président constatant que plus personne ne souhaite prendre la parole, il est procédé au vote des différentes résolutions de l'assemblée.

PREMIERE RESOLUTION

Après lecture du rapport moral et du rapport d'activité, l'assemblée générale approuve lesdits documents tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

Après lecture du rapport financier relatif aux comptes de l'association pour l'exercice 2017, l'assemblée générale approuve ledit document tel qu'il lui a été présenté. Il est donné quitus de leur gestion aux membres du Bureau/Conseil d'administration pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

Comme posé dans les statuts, le Conseil d'Administration est composé de 7 à 18 membres choisis exclusivement parmi les adhérents de l'Association. Les administrateurs sont élus pour une durée de 3 ans.

Après rappel par le Président que les membres suivants du Conseil d'administration sont démissionnaires :

- Anne GREGOIRE, secrétaire adjointe
- Béatrice BOIS, membre

Après qu'il ait été procédé au vote, sont déclarés régulièrement élus :

- Didier BRIOT, directeur du CESDDA Paulin Andrieu (31)
- Astrid POTIER, chef de service du SESSAD Escalières (30)

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De l'assemblée, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le président et la secrétaire.

Le président
Jean-Luc ESCALE



La secrétaire
Marie Claire BERGUES

